

LA LETTRE
DE FNE
PAYS DE LA LOIRE

Numéro 19
Automne 2017

**Retour sur la SERD
2017**

Nos actions en région

Eau et pesticides
La justice est saisie

Votre smartphone pas
si "smart" pour
l'environnement





FNE Pays de la Loire a obtenu fin août l'agrément pour accueillir des jeunes volontaires en service civique. Nous voilà lancés dans cette nouvelle aventure d'accompagnement de jeunes à la recherche d'une première expérience professionnelle ou souhaitant s'engager quelques mois pour participer pleinement à la vie de la Cité.

Cet automne, les bénévoles de FNE Pays de la Loire ont participé, au mieux de leur disponibilité, à de très nombreuses instances de concertation. Que ce soit sur la thématique des déchets et de l'économie circulaire (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets), sur le thème de l'énergie (Schéma régional Biomasse, Conférence ligérienne de l'énergie, Commission Régionale de l'Énergie et du Climat), de la biodiversité (Stratégie Régionale de la Biodiversité, Comité régionale Biodiversité), de l'agriculture (Plan Régional d'Action Nitrates, Plan Ecophyto) ou de la mer (Conférence Régionale de la Mer et du Littoral) nous avons été fortement présents pour porter nos positions et propositions.

Tous ces travaux aboutiront en 2018 via des consultations du public où nous devons de nouveau être présents pour acter les avancées environnementales et dénoncer les possibles reculs. J'encourage donc l'ensemble des bénévoles et des associations de notre mouvement à poursuivre leurs actions même si la tâche est parfois jugée ingrate et s'il n'est pas toujours facile de faire pencher la balance pour une plus grande prise en compte de l'environnement. Notre présence est indispensable pour équilibrer les débats et faire progresser la prise en compte de l'environnement.

Une bonne nouvelle; dans le cadre du renouvellement des membres du Conseil Economique Social et Environnemental des Pays de la Loire, la préfète de région a maintenu les 2 sièges attribués à notre fédération régionale. Nos représentants seront nommés prochainement et commenceront leur mandat début 2018. Ils y porteront haut les couleurs de notre mouvement associatif et de la protection de l'environnement.

Pour finir, je souhaiterais revenir sur la Semaine Européenne de Réduction des Déchets qui s'est déroulée en novembre. Notre fédération régionale a su animer cet évènement et en faire un projet fédéral. Plusieurs actions, portées par différentes associations locales ou départementales, ont eu lieu en Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée. La thématique de cette année : "Sortons l'or de nos tiroirs, recyclons nos vieux téléphones portables" a su mobiliser nos associations et permis de toucher un grand nombre de personnes. Cette dynamique est à faire perdurer pour capitaliser nos expériences et poursuivre notre travail sur ce sujet. ///

Le chiffre

714

Comme le nombre de personnes qui nous suivent sur Twitter.

FNE Pays de la Loire est présente sur ce réseau social depuis février 2016 et y diffuse son actualité, affiche ses positions et réagit à l'actualité régionale en matière d'environnement.

N'hésitez plus à nous suivre, retrouvez-nous sur @FNEpaysloire ///

On a aimé

Classement du Gois en Site Classé

Un décret du ministère de la Transition écologique et solidaire classe en "site d'intérêt national et patrimonial" l'ensemble que forment le passage du Gois, l'île de la Crosnière et le polder de Sébastopol (communes de Beauvoir-sur-Mer et Barbâtre). L'association Vivre l'île 12 sur 12, membre de FNE, a tout lieu de se féliciter de cet aboutissement : consciente des menaces de dégradation qui pesaient sur le site, elle avait initié la démarche dès 1996. Elle a suivi et soutenu le processus de bout en bout, en veillant à ce que l'enlèvement qui le guettait ne se réalise pas ! ///

Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2017

Le thème mis en avant au niveau national par FNE cette année fut : "Le smartphone, un téléphone pas si «smart» pour l'environnement". Voir le dossier pages 3 et 4. En Pays de la Loire, ceci est d'autant plus d'actualité que la relance de l'exploration minière est en attente d'autorisation (cinq permis exclusifs de recherche minière). Donc, **avant de penser à la relance de l'exploitation de notre sous-sol, nous pensons qu'il est préférable de réfléchir à la meilleure réutilisation ou au recyclage de nos appareils électroniques** et en particulier de nos téléphones portables ou smartphones qui contiennent plus de 50 types de métaux différents.

On s'est mobilisé : FNE Pays de la Loire et ses associations membres ont réalisées plusieurs actions différentes en Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée : expositions, stands sur marché et/ou campus universitaire, soirées film-débat avec projection du film 'Trashed', ateliers de réparation et point de collecte de smartphone usagés, avec comme slogan : **"Sortons l'or de nos tiroirs !"**.

Ces évènements furent l'occasion de présenter à un

large public les problématiques liées à la fabrication du smartphone, de le sensibiliser à la collecte des smartphones usagés et de parler des solutions pour mieux consommer.

Ces actions ont permis de sensibiliser environ 560 personnes et de récupérer 240 vieux téléphones portables, smartphones ou tablettes et de les orienter vers une filière de reconditionnement. ///



Crédit : S. GUERIN

Arrivée d'une volontaire en Service Civique

Depuis la mi-octobre, Claire Hamard, volontaire en service civique a intégrée l'équipe de FNE Pays de la Loire. Présente pour une mission de huit mois, elle participe à la vie fédérale et aux différentes actions de l'association visant à la sensibilisation du public à l'environnement. Claire a déjà pu appuyer les bénévoles dans la réalisation des différentes actions menées dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets et alimente notre communication sur nos réseaux sociaux et notre site Internet. Elle passe aussi quelques heures par semaine à animer la permanence, tenue par des bénévoles, de la Sauvegarde de l'Anjou, notre fédération départementale en Maine-et-Loire. ///

Petit déjeuner débat "Assises de la Mobilité"

FNE Pays de la Loire et le réseau Mobilité Durable de FNE ont organisé un petit déjeuner débat sur le thème "Quelles alternatives au tout voiture?" à Angers le 8 décembre. L'occasion de présenter le dernier ouvrage de FNE sur ce sujet : "Mobilités collaboratives et partagées" et d'écouter les témoignages d'Air Pays de la Loire, de l'association Angers Mob Services et d'ALDev, ce dernier présentant l'arrivée des vélos connectés en libre service à Angers. Cette rencontre, organisée dans le cadre du Plan régional Santé Environnement 3 des Pays de la Loire, a permis de mieux comprendre l'impact de la voiture en terme de pollution de l'air et d'émission de gaz à effet de serre et d'échanger sur les changements de pratiques nécessaire pour améliorer la qualité de l'air et réussir la transition énergétique en Pays de la Loire. ///

DOSSIER

Smartphone, un téléphone pas si "smart" pour l'environnement

En seulement 10 ans, les smartphones ont pris une place considérable dans nos vies. Ils sont devenus des objets phares de notre quotidien, avec **plus de 7 milliards d'appareils vendus dans le monde depuis 2007**, dont plus de 100 millions en France. Même si certaines catégories de population sont moins bien équipées que d'autres, **les Français sont désormais 65% à posséder un ou plusieurs smartphones** (4 personnes sur 5 pour les moins de 40 ans) .

Chaque année est marquée par l'arrivée de nouveaux smartphones toujours plus à la pointe de la technologie, rendant les précédents modèles rapidement obsolètes aux yeux de ceux qui les possèdent. Les smartphones constituent le symbole par excellence d'une société hyper connectée et toujours à l'affût des dernières innovations. Cependant, nous connaissons mal ces équipements complexes qui nous accompagnent aujourd'hui partout.

Quels sont les matériaux que l'on peut retrouver dans la composition d'un smartphone ?

On peut retrouver au total **près de 70 matériaux dans un smartphone**, répartis en 3 groupes :

- **Les matières plastiques** qui comprennent souvent des mélanges de produits chimiques (contenant souvent du trioxyde d'antimoine, du bisphénol A et des retardateurs de flamme bromés afin de réduire l'inflammabilité des matériaux) et qui représentent entre 30 et 50% du poids du smartphone. On retrouve ces matières dans la coque de protection, la carte électronique, les accessoires (dont le chargeur) et le film de protection ;
- **Le verre** que l'on retrouve dans une partie de l'écran et les éléments en céramique qui parsèment la carte électronique, représentant entre 10 et 20% du poids du smartphone ;
- **Les métaux** qui sont présents dans la carte électronique, les condensateurs mais également dans l'écran tactile et d'autres périphériques comme les connexions réseaux. **Jusqu'à 50 métaux différents** peuvent être présents dans un smartphone, représentant

entre 40 et 60% du poids de l'appareil :

- 80 à 85% de **métaux ferreux et non ferreux** : cuivre, aluminium, zinc, plomb, étain, chrome, nickel... >> Principalement dans la carte électronique mais également dans l'écran tactile et d'autres périphériques,
- 0,5% de **métaux précieux** : or, argent, platine, palladium... >> Principalement dans la carte électronique pour les contacts électriques et dans certains condensateurs,
- 0,1% de **terres rares et métaux spéciaux** : europium, yttrium, terbium, gallium, tungstène, indium, tantale... >> Principalement dans la dalle tactile de l'écran, dans la batterie, dans la carte électronique et dans des périphériques ou le vibreur,
- 15 à 20 % d'**autres substances** : magnésium, carbone, cobalt, lithium... >> Principalement dans la coque et la batterie

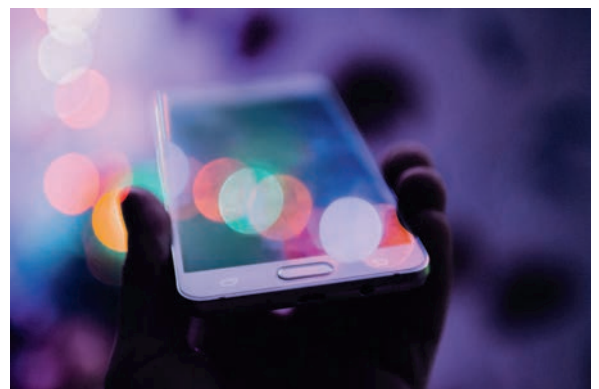
Des impacts environnementaux

Schématiquement, le cycle de vie d'un smartphone comprend 4 étapes :

1. **La fabrication** (conception, extraction, transformation des matières premières, fabrication des principaux composants et assemblage) ;
2. **La distribution et le transport** ;
3. **L'utilisation de l'objet** ;
4. **La fin de vie du produit** via un recyclage ou une élimination du déchet final.

La phase de fabrication est identifiée comme la plus impactante du fait de la multiplicité et de l'éclatement géographique des activités industrielles. Selon l'ADEME, **entre 80 et 99% des impacts environnementaux d'un smartphone résident dans sa phase de fabrication** .

L'engouement pour les technologies associées aux



smartphones s'est accompagné d'une utilisation accrue de métaux, contribuant à leur raréfaction à l'échelle de la planète. Or, aucun des métaux que l'on retrouve dans la composition des smartphones n'est extrait en Europe. La production des ressources nécessaires à la fabrication d'un smartphone est en réalité concentrée dans un nombre très limité de pays. **Il faut mobiliser 70 kg de matières premières pour produire, utiliser et éliminer un seul smartphone, soit 600 fois le poids d'un téléphone !**

De plus, **l'extraction minière contribue à la destruction d'écosystèmes et à des pollutions diverses**, comme sur l'eau en raison de l'usage intensif de procédés d'extraction chimique dits de flottation et de lixiviation. La fabrication industrielle des composants des smartphones conduit quant à elle à des taux très élevés de pollution aux phtalates, solvants chlorés et métaux lourds, notamment dans les eaux de rejets.

La fabrication des smartphones pose aussi **problème d'un point de vue sanitaire**, compte-tenu des conditions de travail sur les sites miniers et métallurgiques. La mortalité des travailleurs présents dans les mines artisanales est particulièrement forte.

Enfin, la fabrication des smartphones a des **conséquences sociétales**. L'activité minière contribue à la déstabilisation du tissu social, ce qui se traduit par des mouvements de population mais également des risques sécuritaires, notamment pour les métaux dits précieux et technologiques dont la valeur est importante. Des enjeux spécifiques sont notamment rattachés aux « minerais de sang » (ou « de conflit ») comme par exemple en République Démocratique du Congo, dans la région des grands lacs africains mais aussi en Amérique centrale et en Birmanie.

Choisir un smartphone plus «durable» : est-ce possible?

Il vous est possible d'agir pour votre acte d'achat, voici quelques pistes de réflexion :

1. Apprendre à relativiser ses besoins
2. Se tourner vers des solutions de seconde main ou de location
3. Choisir des smartphones conçus pour durer
4. Prendre soin de son téléphone
5. Le réparer
6. Ne pas laisser son téléphone en fin de vie dormir dans un tiroir mais l'envoyer vers des filières de reconditionnement ou de recyclage. ///

Retrouvez tous ces conseils en détails dans la plaquette éditée en septembre 2017 par l'ADEME et FNE >>



Les Ateliers du Bocage : un nouvel avenir pour nos smartphones

Nés en 1992 d'une communauté du mouvement Emmaüs, les Ateliers du Bocage sont une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) ayant notamment développé des activités économiques autour de la collecte, de la réparation, du réemploi, de la réutilisation et du recyclage de cartouches d'encre, de matériel informatique et de téléphonie mobile. Depuis 2006, les Ateliers du Bocage ont réceptionné environ 3 millions de téléphones portables, dont 1,3 million qui ont pu être réutilisés et 1,7 million qui ont été recyclés. Les mobiles sont collectés par les Ateliers du Bocage directement ou via leurs partenaires (groupes Emmaüs, Eco-Systèmes, Orange, SFR, Bouygues Télécom...). Les téléphones qui peuvent être réutilisés subissent diverses opérations de remise en état et de contrôle qualité. Une fois reconditionnés, les mobiles sont mis en vente ou utilisés dans le cadre de programmes de solidarité, locaux ou internationaux. ///

JURIDIQUE

Eau et pesticides : FNE Pays de la Loire saisit la justice

La contamination des cours d'eau par les pesticides est généralisée en Pays de la Loire, engendrant des risques sanitaires et nuisant à l'atteinte des objectifs de bon état fixés par la directive-cadre sur l'eau.

Outre la réduction du recours aux pesticides, l'une des mesures efficaces pour lutter contre leur propagation aux milieux aquatiques consiste à **mettre en place des zones de non-traitement (ZNT)** à proximité de ces derniers. Un arrêté ministériel de 2006 imposait une ZNT de 5m le long de l'ensemble des éléments identifiés en bleu sur les cartes de l'IGN, avec possibilité pour les préfets d'étendre cette protection à d'autres éléments (ex : les fossés).

Du fait de l'adoption d'un nouvel arrêté ministériel changeant les règles du jeu, les préfets de département ont dû adopter pendant l'été 2017 de nouveaux arrêtés avec la responsabilité d'identifier les «points d'eau» bénéficiant d'une protection. Il s'agissait d'une occasion de renforcer le cadre existant afin de lutter plus efficacement contre cette pollution, non jugulée sous l'empire de l'ancienne réglementation. Si certains projets d'arrêté présentés au cours des discussions préalables marquaient des évolutions intéressantes, les arrêtés finalement adoptés sont extrêmement décevants. Ce rétropédalage est notamment lié à une forte pression d'une partie de la profession agricole.

À l'exception notable du département de Mayenne, pour lequel le cadre reste globalement stable, **c'est en effet un cadre moins protecteur qui résulte des arrêtés adoptés par rapport à la situation précédente.**

Cette régression se matérialise notamment par le fait qu'à la carte de l'IGN a été substituée la carte des cours d'eau élaborée dans chaque département par

les services de l'Etat, selon une méthodologie laissant parfois à désirer (ex : expertise de cours d'eau en plein étiage en Vendée).

Il en résulte une perte très importante du linéaire de milieux aquatiques bénéficiant d'une ZNT de 5m, les cartes préfectorales étant moins inclusives que celles de l'IGN : on constate notamment l'exclusion de la plupart des cours d'eau de tête de bassin versant. Pour illustration, ce sont 1 500 km de linéaire qui ont été perdus en Maine-et-Loire sur les 9 000 km représentés sur les cartes de l'IGN.

Par ailleurs, les fossés qui bénéficiaient d'une ZNT de 1m dans certains départements se voient désormais protégés par une bande de 30 cm seulement (Loire-Atlantique), voire même sans la moindre ZNT (Vendée) !

"Ces reculs vont à l'encontre de nombreuses positions émises pendant la concertation par différents acteurs, nous sommes donc contraints de saisir la justice"

JC Gavallet, président de FNE Pays de la Loire

N'ayant pas été entendues lors des consultations publiques, FNE Pays de la Loire et plusieurs autres associations ont adressé en septembre aux préfets de département (Mayenne excepté) des recours gracieux visant à demander une modification des arrêtés pris :

- compléter la définition des points d'eau par l'ensemble des cours d'eau répondant à la définition légale, pour corriger les éventuelles erreurs de cartographie ;
- y ajouter la carte de l'IGN afin d'éviter que des écoulements auparavant protégés ne le soient plus alors même qu'ils nourrissent le réseau hydrographique général ;
- adopter une ZNT de 1m le long des fossés ;
- adopter des règles spécifiques dans les zones Natura 2000 et secteurs identifiés par le SDAGE Loire-Bretagne, ainsi que l'impose une directive européenne de 2009.

Aucune réponse positive n'ayant été apportée à ce stade, **FNE Pays de la Loire va saisir la justice afin de demander l'annulation des refus des préfets de compléter leurs arrêtés**, en se fondant notamment sur le principe de non-régression environnementale adopté via la loi Biodiversité de 2016. ///

Site classé - Ponton démonté au lac de Grand Lieu

Lors de l'été 2016, la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu a implanté un ponton de 372 mètres et un belvédère au sein du site classé du lac de Grand-Lieu, sans la moindre autorisation. Cet aménagement dénaturait l'aspect du site et sa fréquentation risquait de porter atteinte à la faune du site, classé Natura 2000. Le maire a sollicité du ministre une autorisation de régularisation, qu'il a refusée en demandant le démontage du ponton avant le 15 octobre. La commune a contesté en référé ce refus devant le juge administratif, qui a rejeté la requête le 3 octobre 2017: le ponton a donc finalement été démonté. FNE Pays de la Loire, Bretagne Vivante et la LPO 44 étaient intervenues au soutien de l'administration devant le juge. ///

Biodiversité - Suspension des tirs de grands cormorans

Le grand cormoran est une espèce protégée. Il fait pourtant l'objet d'arrêtés de dérogation autorisant des tirs, en particulier au bénéfice des pisciculteurs. Pour la période 2016-2019, la préfecture de Loire-Atlantique a autorisé le tir de 4800 individus sur 3 ans. Estimant qu'une telle décision mettait l'espèce en danger, la LPO 44 a contesté cet arrêté et obtenu sa suspension devant le juge : le tribunal administratif de Nantes a en effet estimé le 8 septembre 2017 que l'administration n'apportait pas la démonstration des dommages importants causés par l'espèce à l'activité piscicole sur le territoire concerné, condition obligatoire pour octroyer une dérogation. ///



Source : Kathy2408 - Licence CC0 Creative Commons

Eau - Le barrage de Pont contesté

La rivière du Loir présente sur son tronçon de Maine-et-Loire de nombreux barrages, nuisant à la continuité écologique et provoquant un fort taux d'étagement. Alors que le département avait la possibilité d'araser voire d'effacer le barrage de Pont (Briollay/Villevêque), qui a la plus forte hauteur de chute sur ce tronçon et ne bénéficie qu'à des usages limités, il a décidé d'équiper ce barrage d'une coûteuse passe à poissons. Cette solution validée par la préfecture de Maine-et-Loire a été contestée en justice par la Sauvegarde de l'Anjou : elle estime que l'option retenue est incompatible avec les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Loir. ///

Littoral - Thalasso de St Hilaire-de-Riez

En 2015, le Comité pour la Protection de la Nature et des Sites contestait en justice le permis de construire du centre de thalassothérapie de Saint-Hilaire-de-Riez, en Vendée. Par jugement du 14 novembre 2017, le tribunal administratif de Nantes a annulé ce permis de construire : les règles du Plan Local d'Urbanisme favorables au centre n'étaient pas encore en vigueur au moment de l'octroi du permis de construire. ///

Déchets - GDE condamnée pour escroquerie

Le 22 septembre 2017, le tribunal correctionnel du Mans a condamné la société Guy Dauphin Environnement (GDE) et plusieurs de ses anciens dirigeants pour des faits d'escroquerie, commis notamment sur son site du Mans : entre 2011 et 2014, la société procédait de façon quasi-systématique à une surestimation du poids des déchets non valorisables qui lui étaient livrés par ses clients (factures gonflées) et à l'inverse à une sous-estimation du poids des déchets valorisables (contreparties minorées). L'escroquerie a donné à une condamnation de la société à une amende de 700.000€ et à des dommages-intérêts pour les clients abusés. Aucune infraction environnementale n'étant à proprement parlé en jeu, les associations du mouvement de FNE ne s'étaient pas constituées parties civiles. ///

AGENDA

- **19, 20 et 21 janvier** : Festival Nature et Environnement organisé par l'association Grain de Sable et Pomme de Pin au Val'Rhone à Moncé en Belin. Vous y retrouverez des projections de films et de diaporamas ainsi qu'un forum associatif et des animations. Le programme : <http://gspp.asso.st>

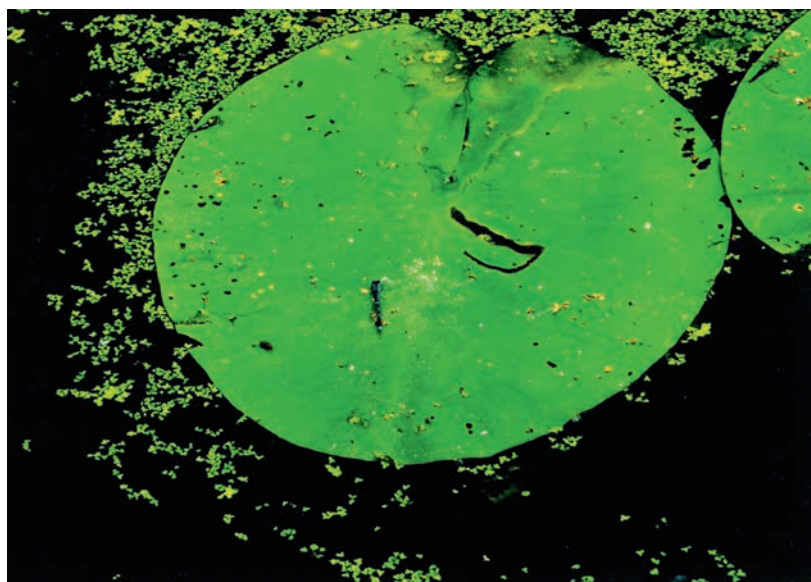
- **3 février** : Assemblée générale de la Sauvegarde de l'Anjou - Maison de quartier l'Archipel - Bd G. Clémenceau - Angers à partir de 14h

- **17 février** : Assemblée générale de FNE Pays de la Loire - Salle Daviers - BD Daviers à Angers

- **20 mars** : Atelier échanges avec le BRGM sur les ressources en eau en Sarthe - Le Mans - salle de la maison de quartier Edith Piaf à partir de 14h

- **20 au 30 mars** : 13^{ème} édition de la Semaine pour les alternatives aux pesticides

- **7 avril** : Assemblée générale de FNE à Paris



CONTACTS

Union Départementale de Protection de la Nature 44
udpn-44@orange.fr

Sauvegarde de l'Anjou
02 41 34 32 24
www.sauvegarde-anjou.org

Fédération pour l'Environnement en Mayenne
02 43 02 97 56

Sarthe Nature Environnement
02 43 88 59 48
www.sne72.asso.fr

Vendée Nature Environnement
06 32 24 28 03
<http://vendee-nature-environnement.info>

Coordination régionale LPO Pays de la Loire
06 45 72 16 02
<http://paysdelaloire.lpo.fr>

Bretagne-Vivante
02 98 49 07 18
www.bretagne-vivante.org

Virage Energie-Climat Pays de la Loire
www.virageenergieclimatpdl.org

"Le nénuphar et sa demoiselle" - 1^{er} prix du jury - édition 2017 du concours photo du bassin Loire-Bretagne
Crédit : Fanny COULON

La lettre de FNE Pays de la Loire est éditée par France Nature Environnement Pays de la Loire, fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

76ter rue Lionnaise 49100 Angers / www.fne-pays-de-la-loire.fr / contact@fne-pays-de-la-loire.fr

Directeur de la publication: Jean-Christophe Gavallet

Rédaction, conception et réalisation: Claire Hamard, B.Hogommat, X. Métaay

Impression: Atelier du Papier Recyclé - 58 bis Bd de Strasbourg - 49000 Angers

Illustration couverture : Oliur Rahman

Édité à 200 exemplaires / Vendu à la demande : 2 euros

Dépôt légal décembre 2017 - ISSN : 2260-6440

Cette revue et son contenu sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France.



Publié avec le soutien de :



Retrouvez-nous sur :

